

Pour vos sorties nautiques, tenue de sécurité exigée !

Envie de mettre les voiles en famille ou entre amis ? Même si la mer vous semble calme et que la météo est au beau fixe, n'oubliez pas vos gilets de sauvetage ! Obligatoires pour toute sortie en mer, 34% des pratiquants d'une activité nautique admettent ne pas le porter systématiquement.⁽¹⁾

On l'ignore souvent mais, sans gilet, l'espérance de vie consciente après une chute en mer est de 90 minutes seulement⁽²⁾.



Par beau temps, **54 %** des pratiquants ne portent pas toujours de gilet de sauvetage.⁽¹⁾



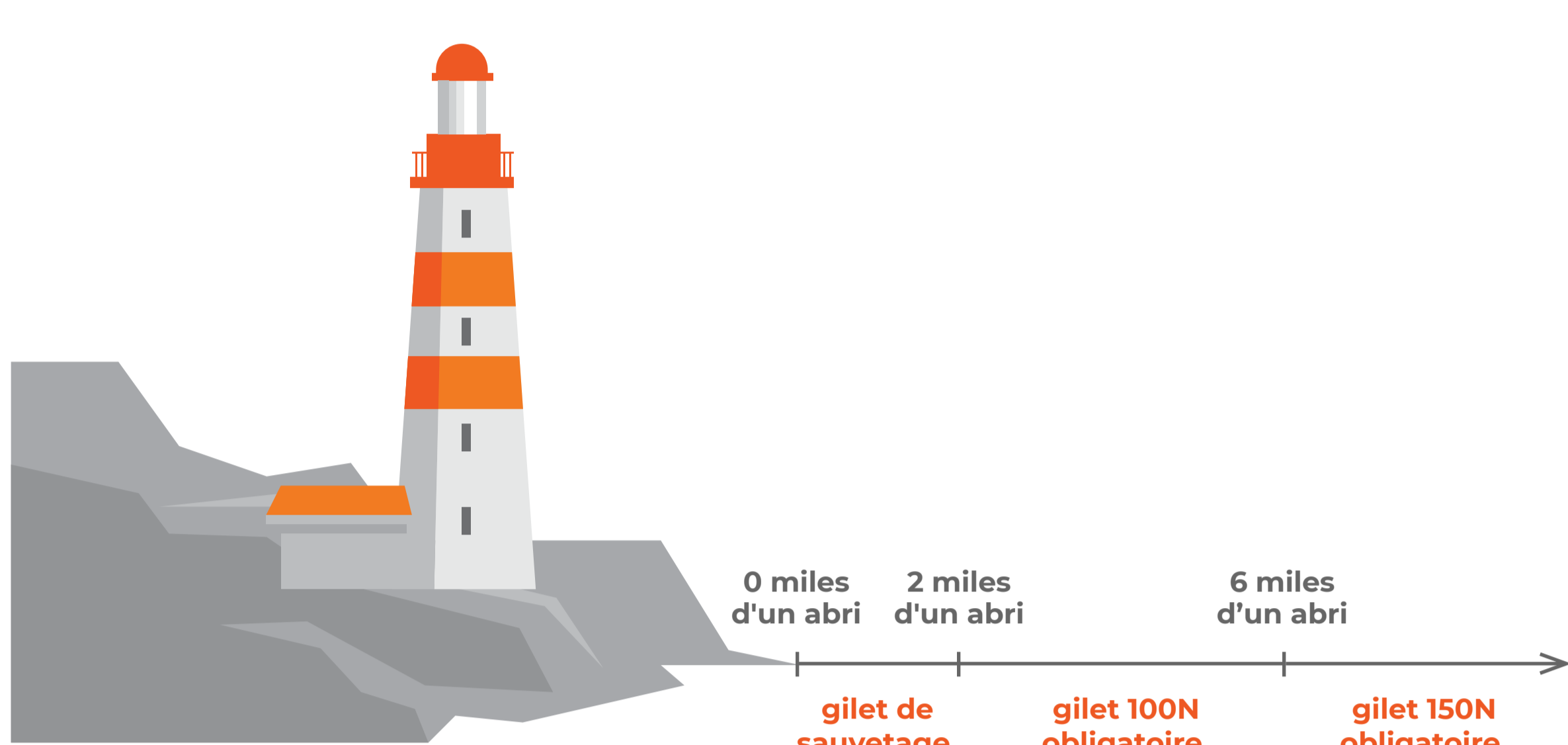
Par mauvais temps, **34 %** des personnes interrogées ne le portent toujours pas systématiquement.⁽¹⁾

COMMENT CHOISIR SON GILET DE SAUVETAGE ?

Avant toute chose, il est essentiel de ne pas confondre gilet de flottabilité nécessitant de savoir nager et gilet de sauvetage permettant à la personne de garder les voies respiratoires hors de l'eau si elle est inconsciente.

Le gilet de sauvetage doit impérativement porter la norme CE certifiant qu'il a été testé et approuvé. Il doit également indiquer par un indice de flottabilité de 100 Newton minimum. Cet indice (N) varie selon la distance des côtes et l'activité nautique pratiquée.

Pour les enfants de moins de 30 kg, que ce soit en bord de plage et jusqu'à la haute mer, la catégorie 100N est obligatoire.



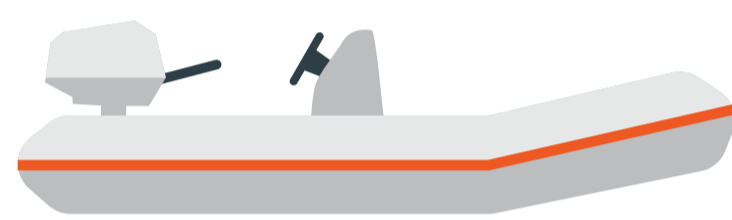
À moins de 2 miles d'un abri



Pour toutes les activités à proximité des côtes (kayak, kitesurf, scooter des mers), le port du gilet de sauvetage est recommandé.

Entre 2 et 6 miles d'un abri, gilet 100N obligatoire

Il assure la flottabilité et permet à une personne inconsciente d'avoir la tête hors de l'eau.



+ de 6 miles d'un abri, gilet 150N obligatoire

Il assure le retournement et permet à une personne inconsciente portant des vêtements d'avoir la tête hors de l'eau.



Indispensable, par exemple, si vous faites de la plaisance.

Le gilet de sauvetage doit également impérativement être équipé d'un sifflet, de bandes réfléchissantes pour mieux vous repérer en cas d'accident et dans certains cas de poignées de halage. Il doit toujours être à portée de main.

Bien entendu, il est indispensable que chaque personne sur l'embarcation dispose d'un gilet adapté à sa morphologie.

En mousse ou gonflable ?

À vous de choisir selon votre activité et votre morphologie ! Toutefois si vous pratiquez une activité nautique régulière, préférez le gilet gonflable vous offrant une plus grande liberté de mouvement.



Entretien

Les gilets doivent être rincés à l'eau claire après chaque utilisation et ne doivent jamais rester au soleil. Concernant les gilets gonflables, ils doivent être régulièrement révisés.

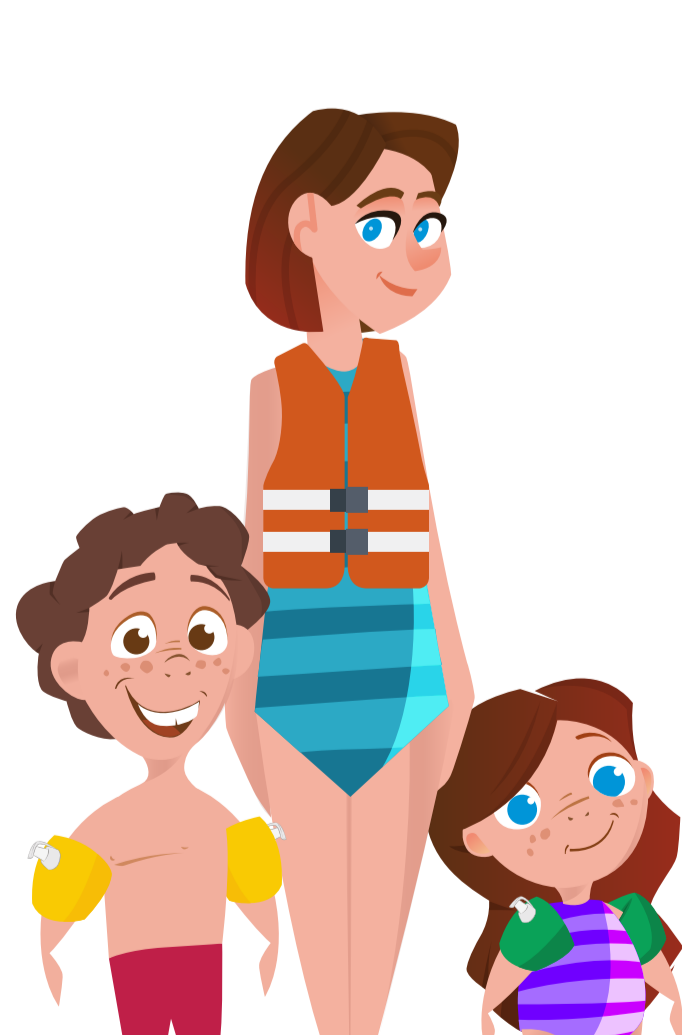
Veuillez respecter les informations indiquées sur la notice du constructeur.

BON À SAVOIR !

Inutile de se ruiner pour se protéger. Vous pouvez vous procurer un gilet de sauvetage en mousse, homologué 100N, **à partir de 10 € seulement**. Pour un gilet gonflable, les premiers prix commencent à 50 €.

Dernier conseil avant de prendre le large : prenez connaissance des conditions météorologiques avant votre départ !

ET À LA PLAGE ?



En bord de plage avec vos enfants, des brassards adaptés à leur taille et portant la norme NF 1311138-1 suffiront.

Toutefois, même s'ils sont nécessaires, ces équipements ne sont pas suffisants pour garantir leur sécurité.

Rien ne remplace la surveillance constante d'un adulte.

Garder toujours un œil sur vos enfants et ne les laissez jamais seuls.

POUR RAPPEL



Baignade surveillée, absence de danger



Baignade dangereuse mais surveillée



Baignade et toutes activités nautiques interdites



Zone de baignade

BONNE NAVIGATION !

⁽¹⁾ Source : Étude IFOP réalisée pour les sauveteurs en mer - Juin 2011.

⁽²⁾ Source : www.snsnm.org - Campagne Gilet de sauvetage.